



# PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Montréal



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81335-4 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

## MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

**Martin Coiteux**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de Montréal



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....                                                                            | 7  |
| INTRODUCTION.....                                                                                                 | 9  |
| LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....                                                                                     | 10 |
| LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS<br>DE LA RÉGION DE MONTRÉAL.....          | 11 |
| CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....                                                                        | 11 |
| HYDRO-QUÉBEC.....                                                                                                 | 12 |
| INVESTISSEMENT QUÉBEC.....                                                                                        | 13 |
| MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS .....                                                               | 14 |
| MINISTÈRE DE LA FAMILLE .....                                                                                     | 15 |
| MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....                                                               | 17 |
| MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....                                                                           | 20 |
| MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION .....                                              | 22 |
| MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION .....                                                   | 24 |
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....                                                      | 26 |
| MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....                                                          | 28 |
| MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION .....                                               | 29 |
| MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE .....                                         | 30 |
| MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS .....                                                              | 33 |
| MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION<br>DES TRANSPORTS .....                  | 34 |
| MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF .....                                                                               | 37 |
| MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE<br>CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ..... | 39 |
| MINISTÈRE DU TOURISME.....                                                                                        | 40 |
| MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....                                                | 42 |
| SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....                                                                               | 45 |
| MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES .....                                                                       | 46 |
| CONCLUSION .....                                                                                                  | 47 |
| ANNEXE .....                                                                                                      | 48 |



## LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

|         |                                                                                                          |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATR     | Association touristique régionale                                                                        |
| AVC     | Accident vasculaire cérébral                                                                             |
| CAR     | Conférence administrative régionale                                                                      |
| CCMM    | Chambre de commerce du Montréal métropolitain                                                            |
| CFTE    | Conciliation famille-travail-études                                                                      |
| CISSS   | Centre intégré de santé et de services sociaux                                                           |
| CIUSSS  | Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux                                             |
| CPE     | Centre de la petite enfance                                                                              |
| CSPQ    | Centre de services partagés du Québec                                                                    |
| DRSP    | Direction régionale de santé publique                                                                    |
| FIRM    | Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole                                                     |
| GESTIM  | Système de gestion des titres miniers                                                                    |
| HLM     | Habitation à loyer modique                                                                               |
| HQ      | Hydro-Québec                                                                                             |
| IPS     | Infirmières praticiennes spécialisées                                                                    |
| IQ      | Investissement Québec                                                                                    |
| ITMAV   | Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité                           |
| LCC     | Lutte aux changements climatiques                                                                        |
| LQE     | Loi sur la qualité de l'environnement                                                                    |
| MADA    | Municipalité amie des aînés                                                                              |
| MAMOT   | Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire                                      |
| MAPAQ   | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                                           |
| MCC     | Ministère de la Culture et des Communications                                                            |
| MCE     | Ministère du Conseil exécutif                                                                            |
| MDDELCC | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MEES    | Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur                                                  |
| MERN    | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles                                                      |
| MESI    | Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation                                                |
| MF      | Ministère de la Famille                                                                                  |
| MFFP    | Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs                                                          |
| MIDI    | Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion                                            |
| MO      | Ministères et organismes                                                                                 |
| MRC     | Municipalité régionale de comté                                                                          |
| MSP     | Ministère de la Sécurité publique                                                                        |
| MSSS    | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                                            |
| MTES    | Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale                                            |
| MTMDT   | Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports                  |
| MTO     | Ministère du Tourisme                                                                                    |
| OBNL    | Organisme à but non lucratif                                                                             |
| OC      | Organisme communautaire                                                                                  |
| OCF     | Organisme communautaire famille                                                                          |
| OGAT    | Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire                                     |
| ORPEX   | Organisme régional de promotion des exportations                                                         |
| OVT     | Occupation et vitalité des territoires                                                                   |
| PAM     | Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées                     |
| PFM     | Politique familiale municipale                                                                           |
| PGPS    | Politique gouvernementale de prévention en santé                                                         |

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| PIC    | Projet Impact collectif                                             |
| PNSP   | Programme national de santé publique                                |
| PRDTP  | Plan régional des terres publiques                                  |
| PREM   | Plan régional d'effectifs médicaux                                  |
| PSOC   | Programme de soutien aux organismes communautaires                  |
| QADA   | Québec ami des aînés                                                |
| RPA    | Résidence privée pour aînés                                         |
| RSSS   | Réseau de la santé et des services sociaux                          |
| SHQ    | Société d'habitation du Québec                                      |
| SIGÉOM | Système d'information géominière du Québec                          |
| TSA    | Trouble du spectre de l'autisme                                     |
| VVE    | Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec |

## INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de Montréal regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

**Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.**

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de Montréal un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

**[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)**

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Afin d'assurer une métropole inclusive, innovante, verte, riche en culture, qui rayonne au Québec, au Canada et mondialement, les intervenants de la région de Montréal ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole
- Priorité 2** Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité
- Priorité 3** Favoriser l'essor des entreprises montréalaises
- Priorité 4** Améliorer l'intégration des nouvelles populations
- Priorité 5** Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole
- Priorité 6** Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones
- Priorité 7** Assurer la croissance durable et sobre en carbone
- Priorité 8** Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant
- Priorité 9** Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

## **LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

### **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

#### **L'offre de service**

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

#### **Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal**

La région de Montréal n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

## HYDRO-QUÉBEC

### L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 2

Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité

- Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

### Autres actions pour la région de Montréal

#### Programme de visites d'installation

L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Dans la région de Montréal, le siège social d'Hydro-Québec et la Maison du développement durable – partenaire d'Hydro-Québec – ont accueilli gratuitement 1 376 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

## INVESTISSEMENT QUÉBEC

### L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Pour répondre à cette priorité, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

- Intégrer à la Politique culturelle du Québec – Partout, la culture un objectif misant sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec;
- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations;
- Conclure avec la Ville de Montréal une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021;
- Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.

#### Priorité 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

- Favoriser le développement des publics issus de l'immigration et promouvoir la diversité culturelle;
- Mettre en œuvre la Stratégie de promotion et de valorisation du français.

#### Priorité 6

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

- Favoriser l'inclusion des artistes et des publics autochtones dans tous les secteurs culturels.

#### Priorité 9

Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

- Contribuer au rayonnement de Montréal, notamment en participant aux travaux du Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle;
- Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023);
- Appuyer l'essor de grandes institutions culturelles de la métropole (mesure 33 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).

## MINISTÈRE DE LA FAMILLE

### L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

Afin d'instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec qui ont un impact sur la métropole, le Ministère entend :

- Mettre en place un processus d'intervention concerté découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées adapté à la réalité montréalaise;

- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
  - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
  - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
  - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
  - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
  - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets dans des quartiers défavorisés.
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (Horizon 0-5, CAR et Comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de Montréal).

### **Priorité 5**

Pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements sociaux qui répondent aux besoins de la métropole, le Ministère entend :

- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires); le soutien financier de différents organismes afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire; le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé; la coordination et la mise en œuvre du PAM 2017-2022 pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées;
- Poursuivre le financement des ITMAV pour soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité;
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation;
- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (Horizon 0-5).

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 5

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que pour favoriser l'accès à des services de qualité.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
  - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
  - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
  - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
  - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
  - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
  - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
  - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
  - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
  - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
  - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
  - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
  - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
  - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18);
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
  - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
  - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
  - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
  - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
  - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);

- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Accroître l'offre de logement social (Mesure 3.5);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, de les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

#### **Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :**

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Elle soutient financièrement plusieurs concertations et participe activement au Forum Régional sur le Développement Social de l'Île de Montréal, au Comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local coordonné par la Ville de Montréal, au Comité de pilotage Projet Impact collectif (PIC) coordonné par Centraide du Grand Montréal, ainsi qu'au Conseil des politiques alimentaires. La DRSP a aussi développé une expertise de pointe en matière d'inégalités sociales de santé et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une des priorités de la région dans le cadre de la Stratégie OVT;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies ainsi que par les directions des services professionnels correctionnels Montréal Nord-Est et Montréal Sud-Ouest.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec un poste et le Grand Quartier général répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 5

Dans le but de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la construction de logements qui répondent aux besoins de la métropole, le MSP entend :

- Recenser les ressources d'aide alimentaire de la région de Montréal et distribuer sa liste à sa clientèle au moment de leur libération.

#### Priorité 6

Afin d'offrir un environnement sécuritaire et épanouissant aux membres des peuples autochtones, le MSP prévoit :

- Mettre à la disposition des membres du personnel des services correctionnels de l'information liée aux réalités autochtones.

**Priorité 7**

Afin de contribuer à une croissance durable et sobre en carbone, le MSP prévoit :

- Soutenir la Sûreté du Québec pour mettre en place des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour faciliter le déplacement des employés sur ce plan tel que :
  - Mettre en place des mesures favorisant l'adoption de modes de transport alternatifs pour remplacer le voiturage en solo;
  - Réaliser une étude de faisabilité pour un système de navette permettant aux employés de la Sûreté de se rendre au travail.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 3

Afin de favoriser l'essor des entreprises montréalaises et en vue de soutenir le développement économique de la région, le MAPAQ s'engage à :

- Mieux préparer les entreprises à la commercialisation auprès des grands détaillants et du commerce en ligne;
- Maintenir son soutien financier aux entreprises montréalaises et à celles qui désirent accéder au marché de la région;
- Conclure une entente de partenariat visant le développement de l'agriculture urbaine commerciale.

**Priorité 5**

Afin d'accompagner la métropole dans ses initiatives favorisant la sécurité alimentaire, le MAPAQ signait une entente de partenariat qui permet de participer au financement du Conseil des politiques alimentaires montréalais et s'engage à :

- Participer à des groupes de travail et à mettre en œuvre cette entente en offrant son expertise et son soutien financier pour la réalisation de projets.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

- Le MESI et la Ville de Montréal ont élaboré un plan économique commun afin de se doter d'une vision consensuelle quant au développement économique du territoire et de faire converger leurs interventions sur le territoire de la métropole. Ce plan a été soumis pour approbation aux instances de la Ville et du gouvernement du Québec;

- Le MESI poursuivra les démarches entreprises avec la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre l'entente Réflexe Montréal.

### **Priorité 3**

#### **Favoriser l'essor des entreprises montréalaises**

- L'ensemble des intervenants du MESI ont été consultés dans le cadre des travaux pour l'élaboration d'un plan économique commun afin de se doter d'une vision consensuelle quant au développement des entreprises de Montréal et d'établir un mode d'action concerté pour favoriser l'essor de celles-ci. Le MESI participera donc à la mise en œuvre de ces orientations communes au cours des prochaines années, au profit des entreprises montréalaises;
- Le MESI a invité, à l'automne 2017, les acteurs s'intéressant à la croissance et aux technologies propres à proposer des pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'un plan d'action. La consultation est désormais terminée. Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres pourra inclure des initiatives encourageant l'innovation, la commercialisation et l'adoption de technologies propres (y compris les services), l'adoption de bonnes pratiques appuyant la croissance propre, etc.;
- En ce qui concerne l'Est de Montréal, l'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaires (zone IP) de Montréal et de Montréal-Est est en cours de réalisation; il s'exécute en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux;
- Le MESI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, à Montréal, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, Export Montréal Ouest et les experts d'ACCLR de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) ont pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de leur territoire;
- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la Ville de Montréal et de nombreux partenaires locaux.

### **Priorité 7**

#### **Assurer la croissance durable et sobre en carbone**

- Le MESI accompagnera la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de son projet Parcours innovation PME MTL, axé sur développement durable, et collaborera à ses initiatives en synergie industrielle et en économie circulaire.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

#### Priorité 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

- Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 Tout pour nos enfants, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent aussi à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, une table montréalaise en éducation sera mise sur pied afin de déterminer, notamment, des solutions aux défis propres au territoire montréalais en matière de réussite éducative, et ce, en collaboration avec les différents partenaires du milieu de l'éducation.

Également, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Réseau réussite Montréal. Les organismes d'action communautaire autonomes seront appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; à Montréal, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire, la promotion du rattachement scolaire et de l'alphabétisation ainsi que de la formation continue.

Pour favoriser la réussite et la rétention des élèves, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

La démarche qui vise à tisser des liens étroits entre les milieux de l'éducation et du travail trouve écho au postsecondaire, tant pour les étudiants du Québec que pour les étudiants internationaux. Le MEES verse un soutien financier aux universités québécoises afin de faciliter l'accès aux services de reconnaissance d'acquis et de compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention de ces étudiants. Des sommes sont aussi consenties afin d'aider les établissements à offrir de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration à un ordre professionnel.

Par ailleurs, la question de la rétention des étudiants étrangers est une orientation importante de la Politique d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec. Dans la stratégie qui accompagne cette politique, le MEES s'est engagé à collaborer aux efforts gouvernementaux pour faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, et ce, notamment en suivant de près l'évolution du taux de rétention de ces personnes à court et à long terme.

### **Priorité 6**

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

- Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, le MEES est responsable de la mesure Élaborer des initiatives et des projets visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones. Cette mesure a pour objectif de permettre aux organismes et aux établissements d'enseignement de mettre en œuvre des initiatives en vue de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves et des étudiants autochtones. Cela pourrait se traduire, notamment, par l'établissement de structures de concertation entre les différents intervenants qui entourent l'élève et l'étudiant, l'accompagnement des parents et du personnel scolaire, des ateliers dont l'objectif est d'outiller l'élève ou l'étudiant pour diminuer les risques d'abandon, l'embauche de personnel en mesure d'accompagner l'élève ou l'étudiant tout au long de son parcours scolaire ou le développement de projets pilotes, de recherches sur le terrain ou de recherches-actions.

### **Priorité 8**

Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructure performant

- L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif de Montréal, ainsi que les besoins en équipement, bénéficieront d'investissements importants dans la région. De plus, les organismes municipaux, scolaires et de loisirs montréalais peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la mise aux normes de l'aréna Fleury.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Par ailleurs, le Plan d'action numérique en éducation et enseignement supérieur préconise des mesures pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et contribuer activement au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 3

Pour favoriser l'essor des entreprises, le MERN :

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

## MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

- Mettre en œuvre l'entente triennale avec la Ville de Montréal signée en mars 2018 pour un montant total de 24 millions de dollars;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec la Ville de Montréal et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives.

#### Priorité 3

Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

- Ouvrir un service d'intervention territoriale dans la région de Montréal à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de Montréal en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de Montréal et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Concrétiser le programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui aide les personnes immigrantes nouvellement arrivées à se trouver un premier emploi dans leur domaine;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu.

#### Priorité 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

- Les éléments de réponse de la priorité 1 et 3 s'appliquent également à cette priorité.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

### L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) qui, en complément du Fonds de développement des territoires, soutient des projets contribuant au développement de la métropole sur les plans économique, culturel et social, et à son rayonnement à l'échelle canadienne et internationale. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal ». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette entente, le MAMOT entend donc :

- Soutenir la conclusion de diverses ententes afin que la métropole dispose d'outils qui lui permettront d'assumer pleinement son rôle;
- Poursuivre ses efforts d'accompagnement afin de renforcer le partenariat et la collaboration entre le gouvernement et la Ville de Montréal;
- Poursuivre également ses démarches auprès des ministères pour que les spécificités de la Ville de Montréal relativement à son statut particulier de métropole soient prises en compte dans l'élaboration des lois, règlements, politiques ou programmes qui la concernent directement, et que le « Réflexe Montréal » se traduise par la consultation de la Ville et l'inclusion d'un « chapitre Montréal ».

#### Priorité 3

La région de Montréal a établi comme une de ses priorités de favoriser l'essor des entreprises montréalaises. Pour les soutenir, le MAMOT veut :

- Mettre le FIRM à la disposition notamment des entreprises d'économie sociale et des grappes métropolitaines.

Aussi, la région dispose d'une organisation, Montréal International, qui vise à attirer dans la région métropolitaine de Montréal des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi qu'à promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal. Le Ministère prévoit :

- Poursuivre le soutien à l'organisme Montréal International et à ses initiatives par le biais du FIRM pour attirer et retenir des talents stratégiques de l'étranger et assurer la compétitivité de la région.

#### **Priorité 5**

Le MAMOT soutient financièrement, depuis plusieurs années, des approches territoriales pour lutter contre la concentration de pauvreté dans certains quartiers de Montréal. Le Ministère réserve en outre un montant annuel de 250 000 \$ en 2018-2019 et 2019-2020 dans le cadre du FIRM pour appuyer des projets intégrés au Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes. Un comité interministériel a été mis sur pied par le Secrétariat à la région métropolitaine à l'automne 2016 afin de coordonner l'action gouvernementale en appui à ce plan. Le MAMOT est donc en mesure de :

- Poursuivre le financement d'initiatives de revitalisation urbaine intégrée par le biais du FIRM;
- Poursuivre le financement d'initiatives ou stratégies visant à lutter contre l'exclusion sociale dans le cadre du FIRM;
- Coordonner l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord pour la mise en œuvre du Plan d'action collectif pour la jeunesse, en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse.

Par ailleurs, le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT anticipe ainsi :

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

#### **Priorité 7**

Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie.

Aussi, la nouvelle orientation gouvernementale qui concerne le développement durable des milieux de vie comprend plusieurs objectifs qui rejoignent des thématiques ciblées par Montréal. Ainsi, le MAMOT propose de :

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques;
- Soutenir les municipalités locales dans la gestion durable des eaux pluviales;
- Élaborer des OGAT qui contribuent au développement durable des milieux de vie;
- Consulter les acteurs régionaux concernés, notamment la Ville de Montréal, dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

#### **Priorité 8**

Pour favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant, le MAMOT convient de :

- Mettre à la disponibilité de la Ville de Montréal des programmes d'aide financière pour la réalisation de projets de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

### **Priorité 9**

Le développement culturel et événementiel est l'une des quatre priorités d'intervention du FIRM. Pour mieux mettre en valeur les atouts culturels de Montréal, le Ministère compte :

- Appuyer des initiatives et événements culturels à Montréal par le biais du FIRM pour assurer son rayonnement comme métropole culturelle.

## MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

### L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 3

Afin de favoriser l'essor des entreprises montréalaises, le MFFP peut :

- Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers par la mise en place de mesures découlant de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023;
- Collaborer à accroître les retombées de la diversification des entreprises de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois;
- Contribuer à structurer la filière de transformation du bois en provenance des forêts privées périurbaines.

#### Priorité 7

Pour assurer la croissance durable et sobre en carbone, le MFFP propose de :

- Soutenir l'utilisation du bois comme matériau permettant la captation du carbone et la lutte contre les changements climatiques;
- Développer des partenariats visant le reboisement ou la plantation d'arbres.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

### L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

Les intervenants de la région de Montréal ont ciblé trois priorités en matière de mobilité :

#### Priorité 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

#### Priorité 2

Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité

#### Priorité 8

Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Considérer l'institution du « Réflexe Montréal »
  - Le MTMDET a récemment adopté le Cadre de gestion des relations avec les municipalités, lequel prévoit une représentation de la Ville de Montréal au sein du Forum Mobilité-Municipalités.
- Action 2 – Favoriser l'accessibilité aux différents moyens de transport
  - La Politique de mobilité durable prévoit la mise sur pied d'un cadre financier pluriannuel qui permettra aux organismes de transport adapté de mieux planifier les services. Des sommes supplémentaires ont aussi été octroyées aux principaux programmes d'aide au transport adapté;

- Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de favoriser l'accessibilité à différents moyens de transport dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté ainsi que du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles;
  - Le MTMDET assure le financement du projet d'amélioration de la station Vendôme.
- Action 3 – Envisager la création d'une nouvelle ligne de métro
    - Le MTMDET collaborera avec le Bureau de projet sur le prolongement du réseau de métro;
    - Le gouvernement a annoncé, en avril 2018, des investissements pour la préparation du dossier d'affaires et les éléments nécessaires à la poursuite des prochaines étapes vers la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou.
- Action 4 – Soutenir l'achat de nouveaux autobus hybrides
    - Le MTMDET offre de l'aide financière au transport collectif. Le MTMDET participe notamment au financement pour l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires par la Société de transport de Montréal, dont la livraison est prévue à compter de 2020.
- Action 5 – Contribuer à l'électrification des transports
    - Le MTMDET coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
    - Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de contribuer à l'électrification des transports dans le cadre du programme d'aide Écocamionnage ainsi que du programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec;
    - Le MTMDET continuera de suivre les activités du projet Cité Mobilité de Montréal qu'il a contribué à financer (acquisition et évaluation de trois autobus urbains électriques à recharge rapide).
- Action 6 – Contribuer à la mise en place d'un système performant de transport actif
    - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
    - Le MTMDET continuera de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie en intégrant dans ses grands projets des aménagements favorisant le transport actif (p. ex. : pont Honoré-Mercier et échangeur Turcot);
    - Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de contribuer à la mise en place d'un système performant de transport actif dans le cadre du programme d'aide à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.
- Action 7 – Soutenir la desserte des zones d'emploi par le transport en commun
    - Le MTMDET continuera à soutenir le projet de Réseau express métropolitain;
    - Le MTMDET poursuivra la planification des projets de Service rapide par bus Pie-IX et de prolongement du métro de Montréal de manière à améliorer la desserte de grands pôles d'emplois.
- Action 8 – Contribuer à la réduction de la congestion routière
    - Le MTMDET poursuivra la coordination de Mobilité Montréal, dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation relativement aux différents chantiers;
    - Le MTMDET continuera de mettre à la disposition des centres de gestion des déplacements de Montréal des programmes d'aide permettant de financer une partie de leurs activités. Le MTMDET entend aussi appuyer la mise en place de plans de déplacement en entreprise pour les grands

générateurs de déplacements, notamment les grandes entreprises, les parcs industriels ou les regroupements d'entreprises, les centres intermodaux de transbordement et éventuellement les pôles logistiques;

- Le MTMDET continuera de mener plusieurs projets visant la diminution des points de congestion et l'amélioration de la mobilité, tels que celui de l'échangeur Turcot;
  - Le MTMDET offre de l'aide financière au transport collectif par l'entremise de différents programmes qui seront bonifiés par les mesures prévues à la Politique de mobilité durable;
  - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports collectif, actif et alternatif.
- 
- Action 9 – Contribuer à la réduction des nuisances aux abords des infrastructures en milieu urbain
    - Le MTMDET continuera d'assurer une intégration optimale des infrastructures à leur environnement;
    - Le MTMDET mettra en œuvre l'action « 2.7 Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental » de la Politique de prévention en santé 2017-2027.
  - Action 10 – Soutenir la ville intelligente
    - Le MTMDET entend mettre en œuvre un plan québécois des systèmes de transport intelligents. Certaines mesures en lien avec les nouvelles mobilités, telles que la mise en place de systèmes intégrés de mobilité comme service ou de projets pilotes en mobilité partagée et de livraison électrique et partagée, pourront être d'intérêt pour la région de Montréal;
    - Le MTMDET continuera de collaborer à des projets de systèmes de transport intelligent tels que le Système de gestion de la circulation autoroutière de Montréal;
    - Le MTMDET poursuivra la mise en œuvre d'une plate-forme d'échanges reliant le Centre de gestion de la mobilité urbaine de la Ville de Montréal et le Centre intégré de gestion de la circulation-Montréal.

#### **Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT**

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus d'un milliard de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer : la correction d'extrémités de glissières rigides; le remplacement de caméras de surveillance et de systèmes d'éclairage; la réfection de plusieurs structures de signalisation autoroutière sur l'île de Montréal; l'asphaltage sur certains segments de l'autoroute 40 compris entre le pont de l'Île-aux-Tourtes et le boulevard Saint-Charles; la poursuite du projet Turcot; la reconstruction des ponts d'étagement de l'autoroute 13 au-dessus de l'autoroute 40; la reconstruction des ponts d'étagement du boulevard des Galeries-d'Anjou, au-dessus de l'autoroute 40;
- Le MTMDET continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
- Le MTMDET poursuivra ses activités dans de nombreux projets tels que la reconstruction du Complexe Turcot; l'étude des liens permettant d'améliorer la mobilité dans le cadre du projet de redéveloppement urbain de l'Hippodrome; le projet de prolongement de l'avenue Souigny vers la rue Notre-Dame, y compris la desserte du port de Montréal et le redéveloppement de terrains industriels.

## MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

### L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

#### Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

#### Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

#### Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

## **Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal**

### **En matière d'affaires autochtones**

#### **Priorité 6**

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires autochtones, entend soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.). Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

## **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

### **L'offre de service**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

### **Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal**

#### **Priorité 7**

Afin d'assurer la croissance durable et sobre en carbone, le MDDELCC entend :

- Encourager les municipalités à créer les solutions de lutte contre les changements climatiques (LCC) avec les parties prenantes concernées, que ce soit des citoyens, des organisations à but non lucratif ou des entreprises privées, et ce, dans le cadre du programme Climat municipalités 2. Le Programme soutiendra deux types d'interventions : la préparation de projets, via des études de faisabilité et des analyses coûts-avantages et la réalisation de projets-pilotes permettant l'expérimentation des solutions techniques ou sociales de LCC.

## MINISTÈRE DU TOURISME

### L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

En reconnaissance du statut particulier de la métropole, le MTO souligne que :

- Montréal est présentée dans le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 comme une porte d'entrée majeure pour les touristes internationaux. De nombreux projets touristiques hors normes de la région sont accompagnés par le bureau des projets majeurs du Ministère;
- Le Ministère confie à Tourisme Montréal des responsabilités régionales en matière de promotion, d'accueil et de signalisation de même qu'en matière de développement et de structuration de l'offre touristique. L'entente liant Tourisme Montréal au Ministère tient compte des particularités de la région.

#### Priorité 3

En soutien aux entreprises montréalaises pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur, le MTO précise que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- De plus, les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

### **Priorité 8**

En appui au développement de l'infrastructure numérique pour permettre l'émergence d'industries de pointe, le MTO fait valoir que :

- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Montréal.

### **Priorité 9**

En soutien aux efforts de préservation, de mise en valeur et de promotion des atouts culturels de Montréal, de même qu'en soutien à la promotion du tourisme culturel et à la mise en valeur du patrimoine montréalais, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, les projets de tourisme culturel peuvent être soumis dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de Montréal;
- De plus, le Ministère confie à Tourisme Montréal des responsabilités en matière de promotion, d'accueil et de signalisation de même qu'en matière de développement et de structuration de l'offre touristique. C'est dans ce cadre que Tourisme Montréal met en valeur les atouts et le tourisme culturels et qu'il a contribué à la mise en place de MT Lab, le premier incubateur d'innovations en tourisme, culture et divertissement d'Amérique du Nord;
- Enfin, le Ministère poursuivra son accompagnement auprès de la Régie des installations olympiques dans ses interventions visant la protection et la mise en valeur des installations sous sa responsabilité, dont le projet de remplacement de la toiture du stade olympique. Ces installations font partie intégrante du patrimoine architectural de la métropole.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

### L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 1

Une entente-cadre (Réflexe Montréal) a été conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec en décembre 2016 pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Des ententes sectorielles sont prévues à cette fin : mesure en matière d'immigration et engagement en matière de développement économique.

La Direction régionale de Services Québec de l'Île-de-Montréal (la Direction régionale) est membre d'un comité de travail où siègent la Ville et des représentants gouvernementaux (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)). Le comité établit un diagnostic sur l'accueil, l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes. Des collaborations concrètes de travail y sont convenues entre la Ville et la Direction régionale, en vue de résoudre conjointement les problématiques soulevées. Ces collaborations entre le MIDI, le MTESS, la Direction régionale et la Ville sont convenues à l'intérieur d'une entente sectorielle Réflexe Montréal.

La Direction régionale et la Ville poursuivront leur collaboration conjointe déjà en cours, qui se concrétise par deux projets particuliers :

- Le Projet Intégration-Travail-Formation pour l'intégration des personnes immigrantes dans la grande entreprise montréalaise;
- Le Programme de parrainage professionnel de la Ville de Montréal, qui permet à des stagiaires issus de groupes cibles (minorités visibles, personnes immigrantes, personnes handicapées, autochtones, etc.) d'intégrer le marché de l'emploi dans le cadre d'un stage rémunéré à la Ville de Montréal, grâce à la mesure Subvention salariale.

La Direction régionale collaborera au plan économique conjoint convenu entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

### **Priorité 3**

La Direction régionale poursuivra la mise en œuvre d'activités conjointes avec des partenaires régionaux en développement économique afin de favoriser l'essor des entreprises montréalaises. Les activités porteront sur différents défis, notamment :

- L'Industrie 4.0, de la numérisation et de l'intelligence artificielle, en vue d'améliorer la productivité et la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment en matière de compétences du futur et de nouvelles pratiques en gestion des ressources humaines;
- Les chantiers Main-d'œuvre liés aux grappes industrielles de la région de Montréal et les tables de collaboration de PME Montréal.

### **Priorité 4**

En tant que première ville d'accueil de ces personnes, Montréal représente le principal lieu d'intégration économique des personnes immigrantes. La Direction régionale vise donc par ses actions à améliorer l'intégration des nouvelles populations. C'est ainsi qu'elle poursuivra des engagements pris dans le cadre du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, soit :

- D'accompagner les entreprises dans la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée aux besoins multiples;
- D'améliorer la francisation en milieu de travail;
- De bonifier le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

La Direction régionale développera, en 2018-2019, une nouvelle stratégie afin de favoriser l'intégration en emploi des demandeuses et demandeurs d'asile admis à l'aide financière de dernier recours, en respect des critères de la décision de 1996.

### **Priorité 5**

La Direction régionale assure la gestion des services d'emploi et de solidarité sociale offerts aux citoyens et citoyennes et aux entreprises sur tout le territoire de l'île de Montréal. Les services offerts sont appelés à jouer un rôle significatif, en vue d'aider à la mobilisation de la clientèle des programmes d'assistance sociale vers l'emploi, notamment en mettant en œuvre des approches proactives pour les personnes qui ont besoin d'aide pour intégrer le marché du travail et en leur facilitant l'accès aux services d'emploi. Elle vise ainsi à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Direction régionale collaborera à la réalisation des actions prévues dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 et à la mise en œuvre des engagements ministériels pris dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

### **Priorité 6**

La Direction régionale collaborera à la mise en œuvre de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits. L'année 2018-2019 sera consacrée à la création d'un comité régional mixte composé de membres de la Direction régionale et de représentants d'organisations autochtones.

### **Priorité 7**

Afin de soutenir la croissance durable et sobre en carbone, la Direction régionale renouvellera son parc automobile à compter de 2020-2021 en remplaçant les véhicules par des véhicules électriques.

### **Priorité 8**

La Direction régionale poursuit ses efforts de modernisation et d'optimisation de sa prestation de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises, afin de favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures

performant et d'offrir des services facilement accessibles et simplifiés (Web, téléphone, comptoir) pour interagir avec l'État. Elle s'assure aussi que tous les centres locaux de la région sont à proximité du transport en commun (métro, autobus) afin de faciliter l'accessibilité à la clientèle.

#### **Priorité 9**

La Direction régionale contribue au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. Elle facilite l'accès à la formation continue aux travailleuses et travailleurs autonomes et aux employées et employés d'entreprises (personnel salarié) du secteur culturel non assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

La Direction régionale contribue au développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur culturel, en finançant la formation continue en arts et culture, pour les travailleuses et travailleurs de sa région, dans le cadre du Modèle de coordination de la formation continue en arts et culture mis en place à la suite d'un engagement tripartite entre Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail et le ministère de la Culture et des Communications.

Le volet régional financé par la Direction régionale permettra la réalisation d'environ 500 activités de formation continue en culture alors que le volet multirégional en permettra environ 175. Elle contribuera aussi activement au développement des arts numériques, entre autres, en finançant la formation continue des travailleuses et travailleurs dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, des effets visuels et des jeux vidéo.

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

### L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de Montréal

#### Priorité 5

Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Afin de maintenir son parc de logements sociaux en bon état et disponible, la SHQ entend :

- Mettre en place des mécanismes afin de s'assurer que le parc de logements abordables, subventionnés par le programme AccèsLogis Québec et propriété d'organismes privés à but non lucratif (coops, OBNL et HLM), est maintenu en bon état;
- Poursuivre ses investissements dans son parc de logements sociaux, soit les habitations à loyer modique, et exerce un suivi rigoureux de l'état de ses logements.

#### Priorité 8

Favoriser la croissance d'une infrastructure performante

Afin de maintenir son parc de logements locatifs confronté à de nouvelles réalités telles que la location touristique, la SHQ :

- Partage la préoccupation de la région de Montréal sur la « location touristique » de logements locatifs privés destinés aux ménages. Le phénomène étant émergent, la SHQ analyse les effets de cette situation et participe aux discussions avec les autres acteurs gouvernementaux concernés par cette pratique.

## MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la sous-ministre adjointe à la métropole du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

**[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs)**

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

## CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de Montréal. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds de développement économique de Montréal. Ce fonds bénéficiera d'une enveloppe de 20 millions de dollars en 2018-2019 et de 30 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de Montréal auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## ANNEXE

### SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

|                   | P1 | P2 | P3 | P4 | P5 | P6 | P7 | P8 | P9 | Autre <sup>2</sup> |
|-------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--------------------|
| CSPQ <sup>1</sup> |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                    |
| HQ                |    | X  |    |    |    |    |    |    |    | X                  |
| IQ                |    |    | X  |    |    |    |    |    |    |                    |
| MCC               | X  |    |    | X  |    | X  |    |    | X  |                    |
| MF                | X  |    |    |    | X  |    |    |    |    |                    |
| MSSS              |    |    |    |    | X  |    |    |    |    | X                  |
| MSP               |    |    |    |    | X  | X  | X  |    |    |                    |
| MAPAQ             |    |    | X  |    | X  |    |    |    |    |                    |
| MESI              | X  |    | X  |    |    |    | X  |    |    |                    |
| MEES              |    |    | X  | X  |    | X  |    | X  |    |                    |
| MERN              |    |    | X  |    |    |    |    |    |    |                    |
| MIDI              | X  |    | X  | X  |    |    |    |    |    |                    |
| MAMOT             | X  |    | X  |    | X  |    | X  | X  | X  |                    |
| MFFP              |    |    | X  |    |    |    | X  |    |    |                    |
| MTMDET            | X  | X  |    |    |    |    |    | X  |    | X                  |
| MCE               |    |    |    |    |    | X  |    |    |    |                    |
| MDDELCC           |    |    |    |    |    |    | X  |    |    |                    |
| MTO               | X  |    | X  |    |    |    |    | X  | X  |                    |
| MTESS             | X  |    | X  | X  | X  | X  | X  | X  | X  |                    |
| SHQ               |    |    |    |    | X  |    |    | X  |    |                    |

<sup>1</sup> Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

<sup>2</sup> Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».



